

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le **10 AVR. 2017**

ID : 056-215600230-20170403-2017\_19QUA-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 AVRIL 2017

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

### DÉLIBÉRATION 2017/19 - RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué le samedi 25 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 3 avril 2017 à 18 heures 30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Etaient présents : M. Fabrice ROBELET, M. Olivier COJAN, Mme Chantal MAHIEUX, M. Stéphane LE BOULER, Mme Amélie FUSIL, M. Bernard RAUD, Mme Josiane LE NAVENEC, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Morgane GUERLAIS, Mme Christine LE GURUN, Mme Chantal LE LAN, M. Michel MET, Mme Marie-Annick MALECOT, Mme Evelyne GUILLEMET, Mme Régine NAYEL, Mme Géraldine SELO, M. Steven LE MOULLEC, M. Oscar DELHUMEAU, M. Jean-Pierre KERBART, M. Claude LE DIOT, M. Tugdual GAUTER, Mme Marie GUILLEMOTO.

*M. Tugdual GAUTER arrive à 18 heures 45.*

*Mme Marie GUILLEMOTO arrive à 19 heures 05 (donne pouvoir à M. Claude LE DIOT jusqu'à son arrivée).*

Absents excusés : M. André-Paul AUDO (donne pouvoir à M. Stéphane LE BOULER), M. Frédéric LE MELINAIRE (donne pouvoir à Mme Josiane LE NAVENEC), Mme Catherine CORTES (donne pouvoir à Mme Chantal MAHIEUX), M. Hugo HEBERT (donne pouvoir à Mme Amélie FUSIL), M. Thomas MARMONTEIL (donne pouvoir à M. Olivier COJAN), Mme Soazig PINHEIRO (donne pouvoir à M. Jean-Pierre KERBART), M. Bruno PERES (donne pouvoir à Mme Marie GUILLEMOTO).

Secrétaire de séance : Mme Géraldine SELO.

L'article L46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, disposition désormais à l'article L 2143 du Code Général des Collectivités Territoriales, instaure les modalités de mise en place de la Commission Communale d'Accessibilité.

Sur ce fondement, la commission communale d'accessibilité établit un rapport annuel présenté en conseil municipal visant à faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

**Le conseil municipal PREND ACTE du rapport annuel de la commission communale d'accessibilité ci-joint annexé.**

Pour extrait certifié conforme,  
Brec'h, le 19 avril 2017  
Le Maire,  
Fabrice ROBELET





## RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

*La commission communale s'est réunie à deux reprises en 2016, une première réunion le 2 mars 2016 et une deuxième réunion le 14 septembre 2016.*

*En 2015, la commission avait priorisé cinq axes d'actions prioritaires, à savoir :*

- 1° Une enveloppe de 50 000 € par an pour les travaux de mise en accessibilité de la voirie communale*
- 2° Le suivi de la mise en œuvre de l'agenda pour l'accessibilité des établissements recevant du public*
- 3° Des actions de sensibilisation au handicap*
- 4° Un élargissement du champ d'action pour une prise en compte de tous les handicaps*
- 5° Une implication des personnes en situation de handicap ou de leurs représentants.*

### **CONCERNANT LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE :**

Différents secteurs ont été identifiés en début d'année 2016 pour la mise en accessibilité de la voirie :

- sur le secteur de Penhoët : rue Pierre Allo ; Rue de l'Hermine, rue de la Gare et rue de l'Hermine)
- sur le secteur du bourg-centre : rue Neuve
- sur le secteur de Kerstran : rue des Tilleuls

Une place PMR sur la place de l'Hermine a été créée. Néanmoins, la rénovation du gîte communal et l'état des arbres sur la cour de l'école de Kerstran ont néanmoins conduit à revoir ce programme de travaux de voirie et à reporter les projets initialement prévus.

Ainsi, priorité a été donnée sur 2016 à la mise en accessibilité de la place Chapelle des Fleurs autour du bâtiment communal rénové (réalisation d'un parking avec place PMR, suppression d'une marche pour l'entrée au bâtiment et la création d'un cheminement protégé le long de la chapelle des fleurs) ainsi qu'à la réfection de la cour de l'école de Kerstran (suppression de marche permettant un accès aux classes plus facile). Montant total des opérations de voirie comportant un volet accessibilité sur 2016 : 104 217 €.

A été mis en évidence la nécessité également de revoir la question de l'accessibilité des cimetières, notamment le cimetière de la paix.

### CONCERNANT L'AGENDA D'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC :

L'ancien gîte communal a été entièrement rénové ; le rez-de-chaussée est accessible aux personnes à mobilité réduite et un sanitaire adapté a été réalisé.

La réalisation d'une rampe pour l'accès à la mairie, initialement prévue au printemps 2016 a été reportée au printemps 2017. Il en va de même pour la rampe de médiathèque.

A noter, concernant les autres établissements recevant du public sur la commune, qu'à ce jour 14 dossiers ont été déposés.

### CONCERNANT LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU HANDICAP :

Deux membres de la commission communale d'accessibilité ont mené des actions de sensibilisation au handicap auprès du personnel d'accueil de la mairie (accueil mairie ; centre communal d'action sociale ; médiathèque). L'une des actions a concerné la sensibilisation des personnes sourdes et malentendantes ; la seconde action a concerné la sensibilisation au handicap psychique et intellectuelle.

Grâce à l'impulsion de la commission communale d'accessibilité, un agent de la collectivité, en situation de surdité, bénéficie désormais d'une interface de communication lors de ses entretiens professionnels et la boucle magnétique est utilisée lors des réunions collectives permettant d'améliorer sensiblement ses conditions de travail.

Deux visites ont également été organisées en 2016 pour les conseillers municipaux pour visiter les sites accueillant des personnes en situation de handicap : Esat de la Chartreuse et le site de l'association G. Deshayes (services SJDV et SEFIS) ainsi que le foyer Pipark.

Une action de sensibilisation a également été menée en 2016 auprès de l'ensemble de la population via un témoignage de deux personnes non-voyants et malvoyantes dans le magazine municipal n°3.

La commission communale d'accessibilité souhaite aussi mener des actions de sensibilisation auprès des habitants de la commune : on remarque parfois des passages rendus étroits sur les trottoirs, ainsi par exemple, rue P. Allo à certains endroits, de par une hale envahissante ou encore des aiguilles de pins jonchant le trottoir et le rendant glissant.

### CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DU CHAMP D'ACTION :

Le magazine municipal est désormais adapté en braille et en gros caractères pour les personnes en situation de handicap visuel. Le magazine municipal, qui paraît quatre fois dans l'année, est désormais accessible à la médiathèque ainsi que dans les lieux accueillant des personnes atteintes de déficiences visuelles (foyer Piparc et UVE ; maison de retraite de la Chartreuse).

### CONCERNANT L'IMPLICATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

La commission communale d'accessibilité a visité la salle de sport, suite à la réalisation d'une bande de guidance sur le cheminement qui va du parking à l'entrée de la salle de sport et a relevé les améliorations qui pourraient encore être apportées en matière de signalétique : faciliter le repérage des sanitaires et des accès de sortie pour les personnes en situation de

Envoyé en préfecture le 20/04/2017

Reçu en préfecture le 20/04/2017

Affiché le

10 AVR. 2017

ID : 056-215600230-20170403-2017\_19QUA-DE

handicap visuel en réalisant une bande de guidance le long des murs de la salle de sport et du couloir ; faciliter la descente des marches des tribunes avec la mise en place d'une signalétique (bande de peinture sur les arrêts de marche).

Lors de la sortie du magazine municipal en braille et en gros caractères, une lecture a été faite avec des personnes atteintes de déficiences visuelles à la médiathèque pour vérifier la pertinence du document.